



les Voies
Lyonnaises

12

Essayez vos chaînes sur un nouveau plateau.

Expérimentation de nouveaux moyens de mobilité
sur le plateau de Lyon 5, à partir du 12 août 2024.

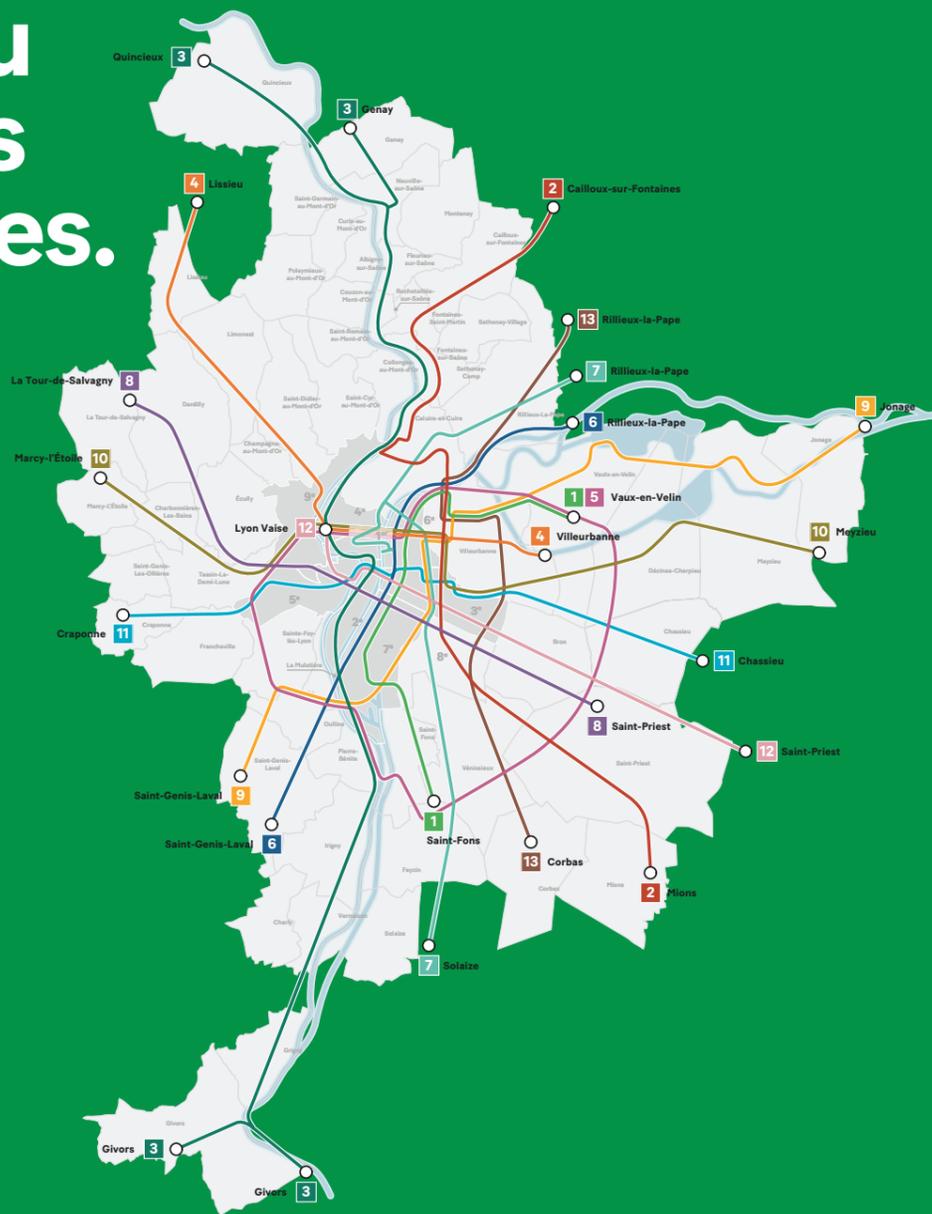


MÉTROPOLE

GRAND LYON

Le réseau des Voies Lyonnaises.

- 1 Vaux-en-Velin
Saint-Fons
- 2 Cailloux-sur-Fontaines
Mions
- 3 Quincieux
Givors
- 4 Lissieu
Villeurbanne
- 5 Vaux-en-Velin
par Bron, Francheville
- 6 Rillieux-la-Pape
Saint-Genis-Laval
- 7 Rillieux-la-Pape
Solaize
- 8 La Tour-de-Salvagny
Bron
- 9 Jonage
Saint-Genis-Laval
- 10 Marcy-l'Étoile
Mezrieu
- 11 Craponne
Chassieu
- 12 Lyon Vaise
Saint-Priest
- 13 Rillieux-la-Pape
Corbas



12

La Voie Lyonnaise 12 près de chez vous pour aller plus loin.

Avec une longueur de 19 kilomètres à l'horizon 2030, elle permettra de traverser la Métropole de Lyon en toute sécurité.

Elle desservira les arrondissements 9, 5, 2, 3, 7 et 8 de Lyon, Bron et Saint-Priest. Les premiers travaux démarreront à l'été 2024 et se poursuivront jusqu'en 2026.

À Lyon 5^e, c'est entre la place de Trion et l'avenue Adolphe Max que la Voie Lyonnaise 12 est prévue. Le secteur de Lyon 5^e accueillera aussi les Voies Lyonnaises 8 en direction de Tassin et 11 en direction de Francheville.

L'aménagement de cette section permettra de répondre au manque d'accès vélo sécurisé entre le plateau du 5^e et le centre-ville de Lyon et d'élargir les trottoirs qui ne respectent aujourd'hui pas la taille minimum exigée par la loi handicap de 2005. Près de 10 000 cyclistes par jour sont attendus sur ce secteur d'ici 2030.

Une sécurité garantie pour les cyclistes et les piétons.

- > Des voies visibles et identifiées
- > Des voies plus larges – entre 3m et 4m
- > Des voies cyclables et des trottoirs piétons séparés de la circulation automobile
- > Des traversées piétonnes sécurisées

Un meilleur partage de l'espace public entre toutes et tous.

- > La garantie de déplacements fluides
- > L'amélioration de l'accessibilité des trottoirs et des voies cyclables
- > L'aménagement des espaces dédiés pour chacun

Un confort assuré pour les déplacements à pied ou à vélo.

- > Le rafraîchissement de l'espace public grâce à la végétalisation
- > L'élargissement des trottoirs pour le confort
- > Des trajets plus directs
- > Un large maillage du territoire desservant 49 communes

Une meilleure santé.

- > Des déplacements non polluants
- > La possibilité de pratiquer une activité physique douce
- > La contribution à l'amélioration de la qualité de l'air



Bienvenue sur votre nouvelle Voie Lyonnaise.

19 km
de voie

8
communes
reliées

10 000
cyclistes

9
croisements
Voies Lyonnaises

Construire le projet ensemble.

La phase de concertation réglementaire.

La concertation publique s'est ouverte le 27 février 2023 sur l'ensemble de la ligne 12. Voici les moments forts de ce temps de concertation :

- Sur le secteur Trion – Vieux Lyon, elle a recueilli 243 contributions, totalisant 4 789 votes et 601 commentaires. Il s'agit du secteur ayant recueilli le plus de contributions sur l'ensemble de la concertation de la Voie Lyonnaise 12.
- Une réunion publique s'est tenue le 29 mars 2023, réunissant près de 300 participants et 1300 vues en ligne lors de la retransmission en direct.
- Un atelier dédié aux commerçants de la rue de Trion et de la rue des Farges a eu lieu le 21 mars 2023.
- Un atelier circulation a eu lieu le 3 avril 2023.

À Saint Just, une Voie Lyonnaise un peu différente des autres.

Sur ce secteur, la VL12 emprunte des rues étroites. De ce fait, la cohabitation entre les usagers représente un enjeu majeur. Sur la rue des Farges, la rue de Trion et la Montée du Chemin Neuf, la réalisation d'un aménagement cyclable séparé de la chaussée n'est pas possible par manque de place.

La Métropole a donc opté pour une solution mixte en retenant la solution de la vélorue*, qui ne requiert pas d'aménagements cyclables séparés.

Pour la mise en place de la vélorue :

- l'usage de la marche sera sécurisé : élargissements ponctuels de trottoirs, nouvelles traversées, etc.
- le plan de circulation automobile sera retravaillé afin de garantir la sécurité des cyclistes et piétons, tout en maintenant l'accessibilité locale en voiture.

Afin de mener à bien ce projet, deux scénarios de plan de circulation permettant de répondre à ces problématiques avaient été proposés lors de la concertation.

*Définition vélorue : La vélorue est une rue dédiée à la circulation des cyclistes, les autres véhicules sont autorisés à circuler sous certaines conditions.

De la concertation émerge un nouveau scénario.

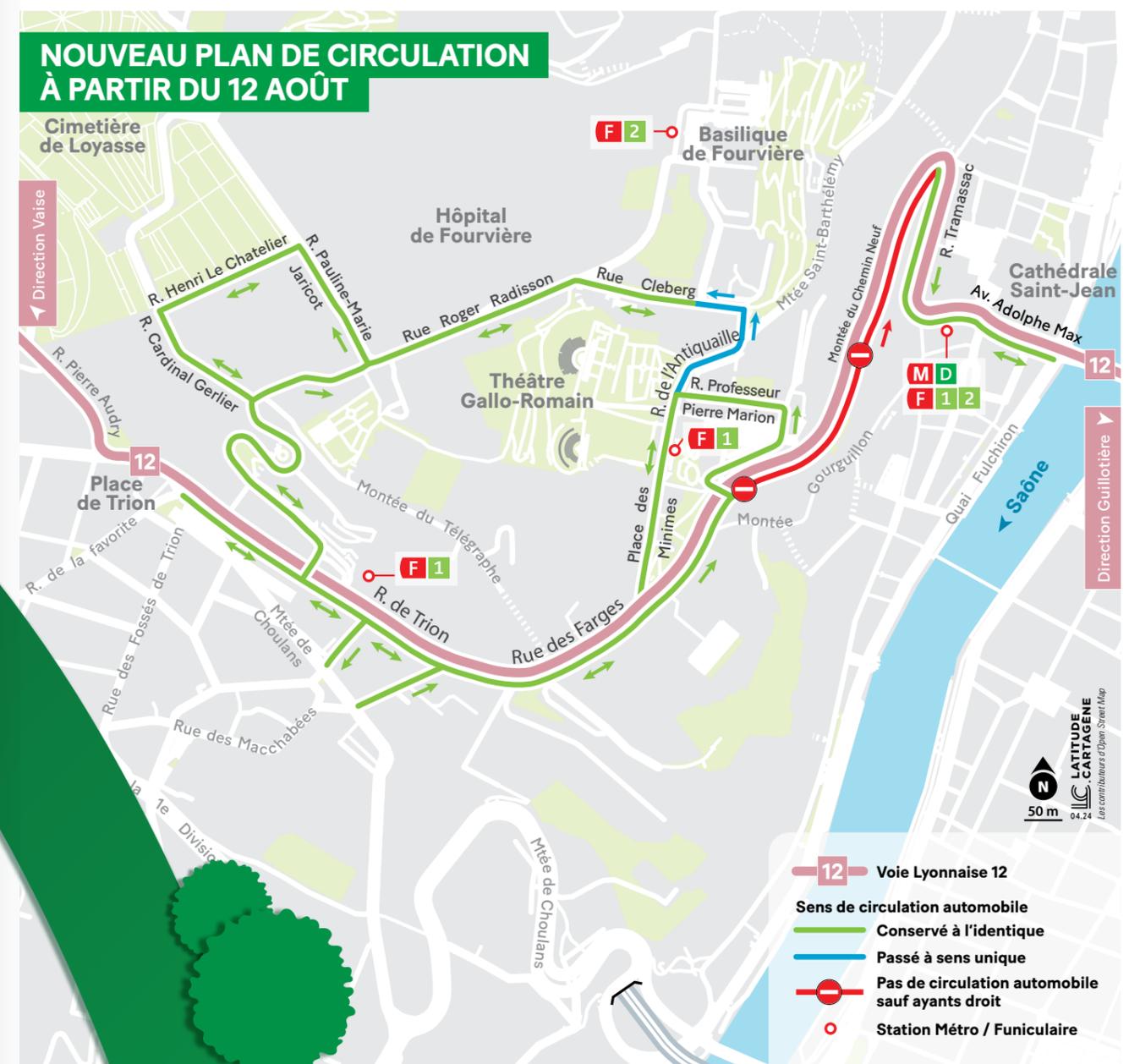
La concertation, qui portait sur le choix entre deux scénarios, a permis de faire émerger une troisième solution. Ce nouveau plan de circulation propose une simplification des propositions initiales.

Il modifie l'organisation de la circulation et favorise le cheminement des piétons ; le haut de la rue de l'Antiquaille passe en sens unique et la montée du Chemin Neuf est réservée aux ayants droit. Si vous êtes ayant-droits, vous serez informés par un flyer déposé dans votre boîte aux lettres. Les ayant-droits sont les habitants et usagers de garages de la Montée du Chemin Neuf et de la montée du Gourguillon ainsi que les véhicules de secours et taxis.

Poursuite du dialogue.

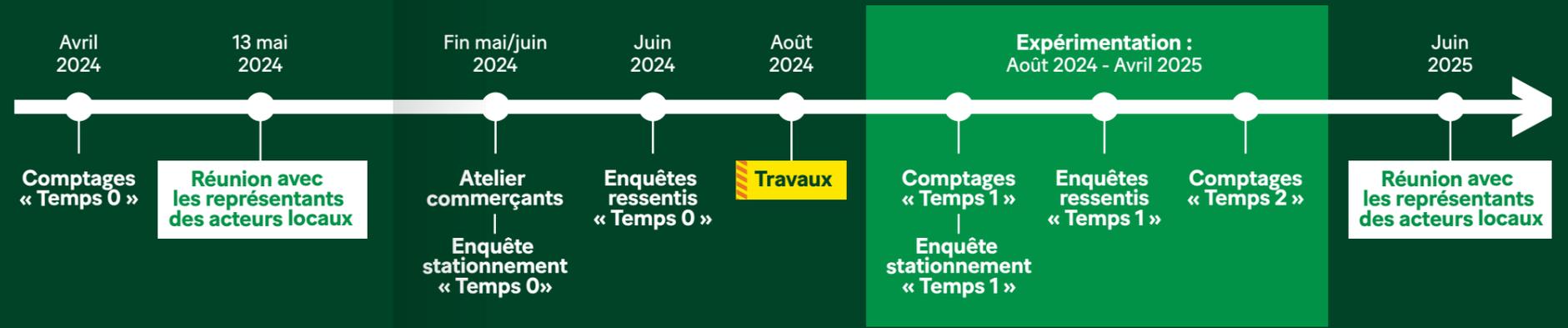
Une nouvelle phase de dialogue s'est ouverte en fin d'année 2023. Cinq ateliers ainsi que des rencontres individuelles se sont tenues avec l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux pour échanger sur le 3^e scénario. À leur demande, la Métropole de Lyon a décidé d'expérimenter la mise en place du nouveau plan de circulation durant 9 mois après le festival des Nuits de Fourvière, à l'été 2024.

La Métropole de Lyon a travaillé en étroite collaboration avec la Mairie de Lyon et celle du 5^e arrondissement afin de faire émerger un projet cohérent pour les différents usages et adapté à l'aménagement urbain de ce secteur.



Expérimenter ensemble.

La phase d'expérimentation durera 9 mois, d'août 2024 à juin 2025. Afin de mener à bien l'expérimentation, des aménagements temporaires seront mis en place sur la rue de l'Antiquaille, la rue Radisson, la rue de Trion et à l'entrée de la Montée du Chemin Neuf.



Quelles modalités d'évaluation ?

Un protocole d'évaluation a été établi afin d'analyser la mise en place du nouveau plan de circulation et des aménagements associés. Il repose sur deux volets :

> L'analyse des circulations qui permettra d'étudier l'évolution :

- Des flux des véhicules motorisés, des cyclistes et des piétons
- Des vitesses pratiquées
- Des temps de parcours, y compris ceux des transports en commun
- Des usages du stationnement

> L'analyse des ressentis à travers :

- La diffusion de questionnaires auprès des personnes à pied, à vélo et des clients des commerces
- Des observations terrain tout au long de l'expérimentation

Ce protocole d'évaluation a été présenté le 13 mai 2024 aux représentants des acteurs locaux.

Pour plus d'informations sur le protocole d'évaluation, rendez-vous sur la plateforme JeParticipe : jeparticipe.grandlyon.com

Zoom sur l'expérimentation.



La Métropole de Lyon à votre écoute !

Un dispositif temporaire vous semble dangereux pour les usagers ? Vous constatez des nuisances dont vous n'avez pas été informés en amont ? Pendant toute la durée des travaux, les services techniques de la Métropole de Lyon sont à votre disposition pour rectifier les anomalies que vous auriez constatées.

> par téléphone au **04 78 63 40 00**
lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

> en ligne sur toodego.com/signaler

**Pour plus d'infos sur l'expérimentation
rendez-vous ici**



Plus d'infos sur le projet des Voies Lyonnaises :
grandlyon.com/lesvoieslyonnaises
[@lesvoieslyonnaises](https://twitter.com/lesvoieslyonnaises)

MÉTROPOLE

GRAND LYON